

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Directeurs,

La réorganisation d'EDF PH 1 / PH 2 et PH 3, est directement liée au projet de loi sur la transition énergétique.

Pour preuve vos citations à plusieurs reprises dans les différents documents de ce CCE, CAP 2030 et l'expression du Président dans VEOL le 13 février. Depuis ça déroule à toute allure !

Nous confirmons nos analyses initiales, les éléments quasiment définitifs de cette loi qui n'est pas encore promulguée sont facteurs de fragilisation de notre entreprise (hydraulique voire pôle ER et nucléaire objectif 50 % en 2025) et de hausse des coûts pour les usagers. Ils sont aussi facteurs de fragilisation de la fiabilité du réseau et au final des usagers et clients. Que dire de l'hydraulique qui est citée comme étant un élément central pour permettre de grandes capacités d'ER, palliant ainsi leur caractère intermittent et encore très cher pour longtemps de l'éolien et du solaire. C'est donc un changement d'usage de l'énergie hydraulique au sein du mixte énergétique français.

De l'électricité moins compétitive et moins fiable, ce n'est pas ce que l'on a fait de plus lumineux en termes de prévisions. Transition c'est certain, visionnaire certainement pas tant que ça, cette transition énergétique !

## 1. CONCERNANT LA DPNT NOS INTERROGATIONS PORTENT BIEN ÉVIDEMMENT SUR

L'aspect décalé des projets qui font fi des prévisions de réduction du nucléaire et de l'éradication quasiment du thermique à flamme dans la loi. En fait nous demandons si le document de réorganisation n'est pas tout simplement réel dans sa structure et complètement virtuel dans ses détails et prévisions, pérennité des organisations et volumétrie des projets. Les cellules sont bien organisées il n'y a plus qu'à vider. La PPE ne sera probablement pas connue qu'après les élections régionales, tout porte à croire que cette réforme en attend une autre. Le personnel est extrêmement vigilant à toutes les évolutions concrètes sur le terrain.

L'exemple le plus flagrant est l'inquiétude des agents du CIDEN qui tirent la sonnette d'alarme.  
+ déclaration commune + analyse FO Paloc.

Points clefs :

- Pour les agents du CIDEN, le projet consacrant la disparition de leur unité a été construit sans diagnostic partagé et sans les associer à la réflexion,
- Le projet génère de l'anxiété et de la démobilisation,
- Pourtant nos collègues sont ouverts aux changements et ils ont des propositions à faire pour mieux préparer l'avenir.

**Une communication perçue comme perfectible :**

- Pas ou peu de communication sur le terrain,
- Présentations pas homogènes d'un intervenant à un autre,
- Communication uniquement descendante sans prise en compte des remarques des agents.

**Des questions toujours sans réponse (exemples)**

- Une priorité : les agents, de la maîtrise au cadre supérieur, veulent d'abord savoir à quel poste et dans quelle organisation ils seront affectés dans quelques mois. Exemple : les fonctions support, dans la nouvelle organisation ? Ex : maintien d'un pôle RH PIPE à Lyon ?
- La réorganisation rentre-t-elle dans le cadre d'une réforme de structure ?
- Comment sécuriser les compétences clés nécessaires aux projets Déconstruction (sûreté, GC, surveillance des prestataires...) en évitant qu'elles soient préemptées par l'IPE ?
- Interfaces : Quelle gestion des interfaces au quotidien ? En cas de demande d'arbitrage ?
- Pourquoi les installations MIR, BCOT, AMI de Chinon ne figurent-elles dans aucune ligne produit ?

■ Quel engagement sur le maintien à Lyon dans la durée des ressources GC (8 personnes) rattachées dans le projet à une entité GC marseillaise de 100 personnes ? Les besoins en GC de la DP2D ne relèvent-ils pas dans le projet d'une ingénierie prestataire externe (type ASSYSTEM) ?

■ Pourquoi les activités du nouveau nucléaire n'apparaissent-elles pas dans les activités du PIPE ? Au CIDE tant MF que ER et les projets rattachés travaillent aussi pour cette phase de vie de l'installation. Une partie des agents de la DP2D travailleront donc pour la DPINN. Inversement des unités de la DPINN comme le CEIDRE, le SEPTEN et le CNEPE devront travailler pour la DPNT. Via quelle contractualisation ?

■ Page 9 du projet CCE : « sécuriser les engagements financiers... » en quoi le projet permettra-t-il de mieux sécuriser les engagements ? Le rattachement de la cellule déchets du PAD au CIDE n'aurait-il pas suffi ?

■ SOCODEI ne parvient pas aujourd'hui à répondre aux besoins du parc français. Prévoir en plus une activité tournée vers l'international ?

**2. CONCERNANT LA DPINN.**

L'éclatement de la DIN, celle-ci aura pour effet négatif induit de rendre davantage délicats les mouvements entre les futures Directions Ingénierie et Projets Nouveau Nucléaire et Parc Nucléaire et Thermique. Par ailleurs nous avons du

mal à comprendre l'impact du dossier AREVA sur l'ingénierie ainsi que le nouveau paysage de la filière nucléaire de demain sous l'angle industriel, capitaliste. Pouvez-vous nous faire un état de vos informations en la matière ? quel financement pour une filiale dédiée, quelles garanties sur le risque finlandais, on y rajoutant les incertitudes sur le caractère juridique, ex : dossier Alstom/General Electric de la semaine passée.

Toutes ces questions sont dans l'esprit des agents, leurs activités et conditions de travail en dépendent. Ils s'interrogent de voir l'éclatement de la DIN se confirmer alors que tout bouge autour.

Dit autrement, la décision de réorganisation n'est-elle pas tout simplement prématurée, alors que des critères fondamentaux d'environnement industriels et économiques ne sont pas consolidés.

### **3. CONCERNANT LE PÔLE ÉNERGIES RENOUVELABLES**

On y parle que de l'Hydraulique, pourquoi rien sur EDF EN, alors que l'on parle de synergies à plusieurs reprises.

Nous avons exprimé qu'en réunissant EDF Énergies nouvelles, entité hors statut, au motif qu'elle fait principalement de l'ingénierie, et la DPIH, dont l'ensemble du personnel est au statut y compris l'ingénierie, vous inquiétiez fortement et à juste titre les personnels de l'hydraulique qui constatent

que des engagements ont été pris au travers d'ambitions affirmées, mais doutent de leur pérennité.

C'est donc la prudence, voire le manque de confiance, qui prédomine devant un tel montage, la filiale et sa direction prenant le contrôle du dispositif Pôle EDF Énergies renouvelable.

Par ailleurs, les personnels de l'hydraulique restent en questionnement autour des sujets que sont :

- La place de l'hydraulique dans le mixte intégré d'EDF.
- Les SEM.
- Les investissements et la politique par vallées sinon leur mise en concurrence dans le temps
- Quid des ingénieries à terme de l'Hydraulique et de EDF ENR, de la DTG.
- Le dossier, gros et petit hydraulique qui surgit d'un coup et qui remet en cause les équilibres actuels sans dialogue social.
- La gestion de l'eau : qui va piloter demain, puisque l'hydraulique doit être au service des autres ENR intermittentes. Dit autrement, on ouvre les vannes et/ou on turbine pour qui et pour quoi et à quel coût ? Allons-nous truffer le pays d'éoliennes et de photovoltaïque et asservir l'hydraulique à ces énergies intermittentes.

■ L'hydraulique reste-t-il dans tous les cas au service du réseau intégré et du parc nucléaire, disponible en heures de pointe. Comment allez-vous en fait gérer les priorités à dispo du parc ER intermittent, à dispo du réseau en heures de pointe ou du nucléaire, quand c'est nécessaire.

■ Nous n'avons aucune vision de la politique industrielle du pôle ER.

■ Quel sera le budget alloué au Pôle dans ses différentes composantes industrielles alors que l'objectif de 40 % de ER est affiché soit un bond d'environ 20 % en 15 ans ce qui est considérable.

■ Quelle ossature RH, communication et SI.

Autant de questions qui restent sans réponses et qui ne seront pas sans conséquence sur la situation sociale et professionnelle des agents aujourd'hui, mais surtout demain.

C'est à toutes ces questions qu'il faudra apporter des réponses et à celles qui émergeront de votre prochain dossier pour le CCE du 9 juillet afin que nous puissions émettre un avis.

L'équipe FO en CCE, Denis CATTIAUX et Bruno JAYLE,  
Jean-Paul BREISCHTROFF / Invité expert Maurice ISLER